



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 12 avril 2018

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 AVRIL 2018 -

Délibération n° 23-2018

Rapporteur : Madame Annie TURPIN

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, maire.

Présents : Jean-Hugues BONAMY, Julie BLOTIERRE, Sandrine VANDERHOEVEN, Ludovic BENMOKHTAR, Pascal FROIDMONT, Annie TURPIN, Christopher SANDIN, Josiane ANGOT, Philippe WIRTON, Nicole DAVID, Béatrice LEMOINE, Francine BENA, Benjamin PLESSIS, Géraldine CISAR, Dominique DOUVNOUS, Vincent SCHLOESING, Philippe LEMBLÉ, Cathy BRICOUT, Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Florence LE GAL, Francis VIEZ, Gérard GUENIER, Ingrid VARANGLE, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : André SOURDON à Jean-Hugues BONAMY ; Pierre BIBET à Julie BLOTIERRE ; Julie CARMIGNAC à Annie TURPIN ; Jean-Charles LEMOINE à Dominique DOUVNOUS ; Maryon AUMONT à Ludovic BENMOKHTAR ; Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER.

Absents : Olivier DAVION.

Date de la convocation : 6 avril 2018.

Sandrine VANDERHOEVEN est nommée secrétaire de séance.

Objet :
**TARIF 2018 – REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT
ET PRESTATIONS DE SERVICES**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

- Prix du m³ d'eau et de la redevance assainissement pour 2018 :

Il est proposé, pour 2018, de maintenir le tarif des redevances d'eau potable, d'assainissement, de défaut de branchement et de l'abonnement, **conformément à la délibération n° 11-2017 du 12 avril 2017.**

- Tarification du traitement des matières de vidange sur la station d'épuration

La station d'épuration est équipée pour traiter les matières issues du curage régulier des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le tarif 2018 pour le dépotage de matières de vidange est à 8.44 € HT par m³.

- Prix de la fourniture d'eau potable à la commune de Menneval

Par convention en date du 3 mars 2015, fixant les modalités techniques et financières de la fourniture d'eau potable à la commune de Menneval, une révision de prix est appliquée chaque année.

Compte tenu de l'évolution des coûts de production, il est proposé de réviser pour l'année 2018 le prix du m³ d'eau facturé à Menneval à 2.88 € HT.

Ces tarifs prendront effet à compter du 13 avril 2018.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DÉLIBÉRATION :

- Vu** la tarification 2018 des redevances eau et assainissement et prestations de services,
- Vu** l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du mercredi 4 avril 2018 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE A LA MAJORITÉ :

(Abstentions : M. Pascal DIDTSCH, Mme Camille DAEL, Mme Ingrid VARANGLE, Mme Marie-Lyne VAGNER, M. Dominique BETOURNÉ par procuration à Mme Marie-Lyne VAGNER, M. Thierry JOSSÉ, Mme Florence LE GAL, M. Francis VIEZ, M. Gérard GUENIER)

- **DE RECONDUIRE** pour 2018 les tarifs des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif et de l'abonnement, **fixés par délibération n° 11-2017 du 12 avril 2017** ;
- **DE FIXER** pour 2018 la tarification du traitement des matières de vidange sur la station d'épuration à 8,44 € HT par m³ ;
- **DE FIXER** pour 2018 le prix de la fourniture d'eau potable à la commune de Menneval à 2.88 € HT par m³.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire



Jean-Hugues BONAMY